

## **DELIBERATION CR026-2018**

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 08 novembre 2018.**

**Objet de la délibération :** Demandes de délégations CNRS

**La commission de la recherche réunie le 19 novembre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les demandes de délégations CNRS sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

**A Angers, le 19 novembre 2018**

Le Vice-président Recherche

**Philippe SIMONEAU**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 28 novembre 2018**

**CONSEIL ACADEMIQUE RESTREINT AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS  
 LUNDI 19 NOVEMBRE 2018**
**DEMANDE D'ACCUEIL EN DELEGATION AU CNRS- ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020**

Enseignants	Corps	Composante (Laboratoire)	Durée / Quotité	Date de prise de fonction	Avis de l'UFR	Avis du directeur de département	Avis du directeur de laboratoire	Laboratoire d'accueil Avis du directeur	Avis du bureau de la Commission recherche et classement au sein des Instituts CNRS
<b>IUT (CNRS : Institut des Sciences Biologiques / INSB)</b>									
<b>CHEVROLLIER Arnaud</b>	MCF en 64 <sup>ème</sup> section	IUT <b>MITOVASC</b>	Demande de Renouvellement 6 mois à temps plein	<b>01/09/2020</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b> MITOVASC	
<b>UFR SCIENCES (CNRS : Institut des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions / INSMI)</b>									
<b>GRACZYK Piotr</b>	PR en 25 <sup>ème</sup> section	SCIENCES <b>LAREMA</b>	6 mois à temps plein	<b>01/02/2020</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b> LAREMA	
<b>MANGOLTE Frédéric</b>	PR en 25 <sup>ème</sup> section	SCIENCES <b>LAREMA</b>	1 an à mi-temps	<b>01/09/2019</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Intéressé</b> <b>Directeur du laboratoire</b>	<b>Intéressé</b> <b>Directeur du laboratoire</b>	
<b>MANN Etienne</b>	PR en 25 <sup>ème</sup> section	SCIENCES <b>LAREMA</b>	1 an à mi-temps	<b>01/09/2019</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b> LAREMA	
<b>YALIN Sinan</b>	MCF en 25 <sup>ème</sup> section	SCIENCES <b>LAREMA</b>	6 mois à temps plein	<b>01/02/2020</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b> LAREMA	
<b>IUT (CNRS : Institut des Sciences Humaines et Sociales / INSHS)</b>									
<b>ROUPNEL-FUENTES Manuella</b>	MCF en 19 <sup>ème</sup> section	IUT <b>ESO</b>	6 mois à temps plein	<b>01/02/2020</b>	<b>Favorable</b>	<b>Département sans Chef de département depuis sept 2018</b>	<b>Favorable</b>	<b>Favorable</b> ESO	

*L'établissement est invité à assortir ses propositions d'une notation (A+, A, B ou C), éventuellement complétée d'un classement et/ou de toute indication qui lui semblerait nécessaire :*

*A+ : dossier très prioritaire, en adéquation avec les thématiques prioritaires définies conjointement entre le CNRS et l'établissement*

*A : dossier fortement soutenu par l'établissement et s'inscrivant dans sa politique scientifique*

*B : bon dossier bénéficiant d'un avis favorable*

*C : dossier non prioritaire pour l'établissement*

*Avis défavorable*

*L'établissement a également la possibilité d'indiquer une durée et/ou une quotité inférieure(s) à ce qui est demandé par l'enseignant-chercheur.*

**Demande simultanée de  
CRCT**